

L'obsolescence programmée des humains via la chimie.

*Nous avons été choqués de la malhonnêteté possible d'industriels, quand nous avons découvert l'obsolescence programmée des **objets** qu'ils pouvaient organiser afin de produire des ventes forcées !*

*Cette technique est également utilisée dans le « commerce juteux » de la maladie des humains... c'est-à-dire le commerce sans barrières de l'humain, réduit à un produit d'élevage ou pire, à un **produit boursier**.*

Le crime parfait, c'est bien le crime « légalisé » !

Note : Le terme vaccin est mis entre guillemets puisque nous ne savons pas réellement ce que contiennent ces injections.

Soyons conscients de nos difficultés pour parler de quelques sujets qui sont dits « scientifiques », seulement dans le but de disqualifier notre bon sens : après 70 ans de tromperies politiques, nous commençons juste à comprendre que ladite « **science** » de la **chimie en agriculture**, nous a empoisonnés intentionnellement et ce d'une manière industrielle ! Chimie à la fois cause de maladie et son remède, à croire que la Vie n'existe pas avant les labos devenus milliardaires, ceci après avoir réduit la science à une arme de destruction de la vie humaine.

Observons cet empoisonnement à des fins d'intérêts privés : il est passé par le détournement des services publics, le conflit d'intérêts et la menace de lois douteuses, pour « faire la fortune » de quelques-uns :

- *L'enseignement et les diplômes pour « avoir le droit » de faire le métier d'agriculteur sous réserve de le faire au service de ce système chimique et à ses ordres.*
- Les « contraintes » déguisées par les *subventions dites publiques, mais discriminantes*, qui permettent de pousser à des investissements qui enrichiront à terme les tenants du système et dépouilleront celui qui engage ses biens personnels dans ce processus qu'il croit tenu par des gens honnêtes.
- Puis face aux résistances du milieu des paysans méfiants face à tout irresponsable : *l'obligation* avec divers moyens de coercitions illégaux, dont la privation de l'égalité de droits aux subventions et le refus des prêts pour des projets non conformes à l'intensification par la seule chimie imposée. Intensification prévue par des plans de

production contraignants, avec la collaboration publique des « services » (!) agricoles, l’irresponsabilité personnelle du conseiller et du donneur d’ordre étant toujours la règle dans ces viols déguisés à coups de subventions dites *d’Etat*, alors qu’elles sont alimentées par *le peuple* !

- Les **contrôles** chez les agriculteurs par des individus méprisants, qui jouissaient ouvertement de *collaborer* à la destruction de ce milieu agricole, attaché au respect de la terre et du vivant, jamais certain du lendemain, laborieux, donc très éloigné de la sécurité d’emploi et du pouvoir de nuire de ces contrôleurs généralement ignorants et cyniques puisqu’en *conflits d’intérêts*, tout comme les escrocs qui les mandataient.
- Une **course à l’intensification sans limites** cotée en bourse, avec la chimie rendue obligatoire par des élus, lobotomisés sous perfusion permanente des lobbys. Les vaccins ont toujours constitué une pièce essentielle dans cette stratégie générale de destruction par la chimie de la santé animale et humaine : le vaccin permet d’extraire le vivant de l’équilibre naturel qui a **donné naissance à la vie**, afin d’y introduire de force des produits artificiels, vendus au prix maxi que chacun acceptera de payer pour rester en vie (l’esclavagisme revu et amélioré par le transhumanisme). Tout ça a été permis par l’obéissance sans limites d’un grand nombre, peu exigeants quand collaborer rapporte : « *...de quoi attendre sans s’en faire que l’heure de la retraite sonne !... Il faut savoir ce que l’on aime et rentrer dans son HLM, manger du poulet aux hormones* ». Jean Ferrat, qui en **1964**, nous permet par une chanson à succès, de saisir le niveau d’informations connues du public et le « tout chimique » qui s’imposait déjà en agriculture et dans la nourriture sous couvert de science et de « progrès » !

Nous savons aussi que les procès actuels pour empoisonnements chimiques contre ces puissances qui ne reculent devant aucun coup bas, tels Monsanto ou autres industries, sont extrêmement difficiles à soutenir, et qu’il a fallu un énorme courage et subir beaucoup d’humiliations à l’agriculteur Paul François (Livre : *Un paysan contre Monsanto*) pour aller jusqu’à une victoire :

- 2004 : **empoisonnement par une seule et simple inhalation**, le temps d’ouvrir le couvercle de sa cuve à produits de mort, sous la chaleur ; non suivi de décès rapide parce que transporté immédiatement et soigné dans l’hôpital très proche. Suivi de nombreuses hospitalisations pendant plusieurs années.
- 2007 : plainte après un grand nombre d’hospitalisations.
- 2018 : procès gagné après **11 ans**, mais remis en cause immédiatement sur un autre plan de justice par la Cour de cassation.

C’est sur ce terreau du mensonge arrogant que se développent les « vaccins ».

Quel adulte responsable choisit de croire encore que l’industrie chimique et pharmaceutique existe en premier pour nourrir les hommes via l’agriculture, servir la Vie ou guérir les malades ? ... Ou que les politiques, qui se votent des priviléges interdits, vont dès la prochaine élection organiser une société civilisée, où la Justice et la paix naturelle les désignerait comme inutiles et ridicules ? ...Et les mettraient en accusation de crimes multiples, en bande organisée.

Ceci devrait à minima nous ouvrir les yeux sur les « vaccins » qui enrichissent les mêmes

industriels de la chimie. Celle-ci crée les maladies en même temps qu'elle prétend les guérir, puisqu'à défaut de maladies, elle les invente (voir par ex : *Les inventeurs de maladies* de Jörg Blech) ! Ce qui permet de détourner la médecine de ses objectifs éminemment humains. Puis, sous l'égide d'organisations professionnelles spécialisées privées (tel l'OMS), mais reconnues par un Etat non représentatif du peuple, le milieu de la chimie industrielle gère ses intérêts et oriente directement les lois au service d'une pseudo science : elle refuse de fournir une seule preuve démontrant l'efficacité des « vaccins » (protection commerciale).

A ce stade, il est important de savoir qu'à ce jour ladite « obligation » vaccinale, par exemple, permet de décharger les labos de toutes les accusations criminelles et des dédommages financiers gigantesques qui devraient en découler.

Toute mon expérience personnelle de la vaccination **obligatoire** sur les animaux d'élevage m'avait déjà enseigné sans aucune ambiguïté, qu'il s'agissait d'une technique apparentée à l'**obsolescence programmée** des objets. Principe et mensonge dont j'ai eu connaissance au début des années 70, avec en usine, la demande par des fabricants de matériel, de pré-usure de joints, destinée à provoquer une panne couteuse après 3 ou 4 années d'usage (cout du joint multiplié par 6 pour un retour sur investissement multiplié par 1000 à 2000). Technique que les labos industriels avaient déjà transposée dans le vivant avec la chimie. **Ce n'est pas bonne santé ou la guérison qui rapporte, c'est la maladie et de préférence provoquée dans une chaîne de conséquences maîtrisées.** C'est cette technique qui assure le succès artificiel de bon nombre de valeurs boursières. Il s'agit de « spéculer » sur l'avenir d'un produit fabriqué, tout en provoquant sa consommation. Dans le domaine de la santé, ceci devient spéculer sur la survie des malades, tout en générant leurs maladies. Organiser la désinformation, générer la peur et la dépendance aux produits couteux, est bien supérieur en résultat par rapport au commerce des objets : pour rester en vie, les sacrifices acceptés n'ont plus de limite de prix. Y ajouter l'obligation par la loi de les consommer, ce n'est plus prendre un risque boursier, mais s'assurer des bénéfices sans limites dans un commerce du vivant. C'est un crime contre l'Humanité, choisi, organisé et qui plus est : avec une tentative de légalisation à l'échelle de la France, mais aussi du monde. **La marque du mensonge commercial et criminel, c'est l'irresponsabilité, dans le public ou dans le privé, pour les objets ou pour les humains.**

Compte tenu de la gravité d'un acte qui consiste à injecter de force un produit étranger dans un corps humain, (à la fois un viol et un empoisonnement), je défends ici l'idée qu'un « vaccin » ne peut être que « **choisi** ». Ce qui suppose avoir à sa disposition une démonstration concrète de ses effets bénéfiques et des inconvénients, avec engagement en responsabilité personnelle des individus qui en tirent profit. Hélas, c'est l'inverse : ils peuvent désormais tuer légalement et s'enrichir de tuer ! Rendre infirmes à vie ou tuer au hasard des enfants dans les bras de leurs parents relève d'un tel cynisme, qu'on refuse de concevoir une telle cruauté chez des humains mais pire : qu'elle soit légalisée par des humains, par nos dits « représentants ». Il leur est plus facile de s'offusquer de la brutalité du Nazisme que de celle qu'ils servent, embarqués qu'ils sont à nouveau dans le mensonge collectif du système de pouvoir des partis politiques, tel que l'explique clairement Simone Weil décédée en 1944 (*Note sur la suppression des partis politiques*).

Par principe de « respect de la vie d'autrui », toute personne qui prétend imposer un choix prétendu bénéfique, doit assumer personnellement toutes les conséquences négatives de ce choix, d'autant plus quand il s'agit de risques graves qu'il affirme maîtriser « scientifiquement ». Tout refus de responsabilité personnelle indique clairement que l'intéressé **sait qu'il ment** et qu'il tente d'utiliser le Droit à contresens pour imposer son commerce. Dans le cas des médicaments, ce mensonge n'est plus un mensonge commercial, **mais une mise en danger de mort volontaire aux fins d'enrichissements personnels en bande organisée**. Ceci étant suivi de décès provoqués et en grand nombre chez des personnes qui ne demandaient rien, mais se trouvaient menacées de sanctions sur ces bases de mensonges, il s'agit bien d'un Crime contre l'Humanité, en France, au pays des Droits de l'Homme.

Voici quelques points à prendre en compte :

- *L'obligation* ou les menaces pour atteindre le même but d'une obligation vaccinale présentée comme bénéfique, est totalement illégitime et illégale et relève de l'expérimentation sur des humains condamnée par le tribunal international de Nuremberg.
- En opposition à toute logique d'Etat, les « vaccins » ne sont pas mis sur le marché avec les mêmes exigences et précautions scientifiques que les médicaments : techniquement et juridiquement, ils ne sont pas considérés comme des « médicaments ».
- Les autorisations d'exploitation sont délivrées en fonction des arguments et des informations que fournissent les commerçants/fabricants, **sans avoir à en fournir les preuves par des études**, qu'ils prétendent détenir, mais qui ne sont jamais fournies au prétexte qu'elles sont protégées par le secret commercial ! Leur affirmation vaut donc **responsabilité totale assumée**.
- Il existe des centaines d'études faites par des professionnels de la santé, horrifiés par les dégâts cachés des « vaccins », des témoignages bouleversants de parents brisés par les conséquences d'un « vaccin » sur leur enfant qu'ils ont participé à tuer ou à rendre handicapé, des témoignages de personnels des labos qui ont découvert comment les « vaccins » sont maintenus, prolongés au maximum alors qu'ils sont déjà la cause connue de graves problèmes de santé et de décès.

En fait, si on cherche à comprendre, c'est toujours pire que le pire qu'on imaginait.

C'est désormais une chaîne d'empoisonnements organisés, qui s'est dotée récemment d'une ministre (puis d'autres) qui répète en boucle : « C'est prouvé scientifiquement ». Et aucun des journalistes travaillant pour des médias **subventionnés (via l'argent public) et propriétés de fortunes privées internationales** ne lui pose la question : « Oui, quelles études, svp, pour qu'on puisse les analyser, les citer et les diffuser afin d'informer la population, puisque c'est notre rôle ». Rien. Il suffit qu'une irresponsable statutaire affirme « c'est prouvé », devant des journalistes bêats d'une telle culture, ou médusés d'un tel culot, et le sort de millions d'enfants est scellé : il leur sera injecté une quantité de divers poisons parmi les plus dangereux pour l'être humain, tel le mercure, le borate de sodium (mort aux rats), des nanoparticules... **la liste est**

longue. « Dans l'intérêt des enfants bien sûr », selon ceux qui font fortune de ce mensonge criminel dont ils n'assument **aucune** des conséquences...sauf la seule qui constitue leur moteur : l'argent des crimes, aussi sale soit-il.

Et puis, **n'importe quel malhonnête peut obtenir l'autorisation de vendre un « vaccin »** en prétendant que c'est une chance pour les « vaccinés ». C'est aussi ce qu'a mis en évidence Elise Lucet, qui a démontré que rien n'empêche quiconque de faire commerce du « vaccin » : en fait, il n'y a que des contrôles d'ordre administratif, mais aucun contrôle, ni avis technique par les services de l'Etat sur la nature des différents produits injectés et des conséquences de cet empoisonnement. Il a été révélé récemment (Vaccinogate Association Corvelva), que des « vaccins » ne contenaient aucun des antigènes prévus, mais qu'ils contenaient une longue liste de produits dangereux ...Que nous n'avons pas le droit de mettre dans une poubelle (trop dangereux) mais l'ordre de l'injecter de force dans le corps d'un enfant et le plus jeune possible.

C'est donc bien un empoisonnement choisi ! Et l'Etat, par ses sbires irresponsables, a quand même fait diverses lois illégales pour imposer l'obligation vaccinale ou autres violations de libertés inaliénables ! C'est l'obligation par la menace de la loi, qui nous est faite d'acheter un produit à risques sans aucune garantie, afin d'enrichir des intérêts privés ! Ceux de Big pharma et sa Cour de faux scientifiques, mais aussi des élus et autres métiers indispensables à l'application du processus criminel imposé sur le terrain.

Pourquoi ? Dans l'intérêt des labos sur le long terme :

Quand un bébé qui était en forme avant le « vaccin », meure 2 ans après, ou 2 jours, ou 2 heures après l'injection, on demande aux parents de prouver scientifiquement que c'est le « vaccin » qui est en cause... Mission impossible pour les parents sauf gros moyens financiers ! Ainsi, les statistiques ne prendront pas « l'accident » en compte. Ce qui prouve au terme que « les vaccins, c'est bon pour la santé ». Ça renforce le « c'est prouvé scientifiquement ! », puisqu'il suffit de le dire ! Puis d'éliminer des listes de signalements les cas les plus significatifs. C'est le commerçant qui gère son commerce : celui de la vie des enfants, dont il décide la valeur marchande selon les bénéfices/ risques.

Et plus pervers encore :

Quand l'Etat (des élus) crée une loi qui rend *obligatoire* la vaccination, la responsabilité et la charge du cout sont transférées sur le peuple. **Ce sont bien tous les citoyens, donc les parents des victimes qui eux, vont assumer une double peine financière**, en plus de leur chagrin et de leur culpabilité pour leur naïveté : ce sont leurs impôts qui vont servir à couvrir tous les couts, tous les frais, **dont la majeure partie ira à nouveau dans les poches des criminels, ouvrant ainsi un marché juteux fondé sur la gestion de la mort et de la peur cotées en bourse. Ce marché comprendra toutes les conséquences directes, indirectes et à vie sur la santé de la victime, sur celle de ses proches totalement dépendants de leur enfant malade, mais aussi les conséquences sur leurs biens sachant qu'ils sont prêts à donner au système tout ce qu'ils possèdent pour sauver leur enfant !**

Mais **juridiquement**, observons que les politiques portent la responsabilité personnelle de ces désordres en chaîne, dont le premier acte est la **trahison de la Constitution** : ces violences relèvent de leur choix personnel comme toutes les conséquences négatives qui en découlent. Mais la signature des trahis n'engage aucunement la population française, dès lors qu'ils ne la « représentent » pas. Et la violation de la Constitution est punie à juste titre des peines les plus graves.

Et quand l'autisme est multiplié par 5 ou 10, au rythme des « vaccins », il est dit officiellement que les « vaccins » n'ont rien à voir avec cette augmentation spectaculaire. C'est encore : « Prouvez-le » ! Et si un labo indépendant met en évidence une faille grave de ce système à fric, il subit toutes les attaques avec l'artillerie médiatique d'un système qui s'est approprié la moitié de la planète en 50 ans et passe actuellement en surmultipliée.

La bonne santé est naturelle et gratuite. Et quand on observe que les Amish (ils sont environ 330 000), qui refusent la vaccination et conservent des modes de vie proches de la nature, semblent ignorer les méfaits de l'autisme, ça n'intéresse pas la pseudoscience des commerçants du « vaccin ». Ils préfèrent nous exploiter financièrement en vue du transhumanisme ! Ils exploitent « l'égalité de droits » en valeur inversée : elle est devenue l'égalité de « *droits à être exploité* » et l'égalité de « *droits à un traitement criminel* », dès lors que ce traitement a été imposé à d'autres. Les cons ça ose tout, les irresponsables aussi. **Alors que la science reconnaît enfin la capacité de l'esprit à modifier la matière et les gènes, les vaccinateurs irresponsables tentent de s'opposer à la science et à la spiritualité qui se rejoignent enfin. « Jusqu'au boutistes », ils exploitent la peur et les maladies qu'elle génère, ceci n'étant possible que par la trahison de nos représentants !**

Comme citoyens « libres » (notre liberté est « *naturelle et inaliénable* »), il nous appartient de nous positionner. Il faut relire la Constitution en fonction de la règle internationale de lecture du droit qu'est la **hiérarchie des normes** : les Droits de l'Homme de 1789 constituent l'objectif que toutes les lois doivent servir et préciser ! La Constitution est en premier écrite pour menacer et **punir nos « représentants »** (mot qui est à lui seul un contrat juridique contraignant), dont l'Histoire a montré qu'ils sont la cause active des malheurs des peuples par les corruptions qu'ils tendent à accepter. Ils inversent le rôle de la Constitution et oublient leurs Devoirs envers les citoyens qu'ils finissent alors par mépriser, pour tenter de justifier leurs perversions et leurs crimes.

Pour un citoyen adulte, obéir à leurs lois devient collaborer au crime contre soi-même et contre ses enfants. La solution existe déjà : il suffit d'appliquer les seules lois légitimes et légales : celles qui découlent de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui nous donnent tout pouvoir pour le faire.

Daniel Deschamps.